

Table ronde : Evolution des connaissances sur les populations de la Noctule commune en Bretagne, Pays-de-la-Loire et dans le Cher

Thomas LE CAMPION*, Laurent ARTHUR**, Pascal BELLION

* Groupe Mammalogique Breton,
Maison de la rivière, 29450 Sizun.
thomas.le-campion@gmb.bzh

**Chauve-Qui-Peut,
L'observatoire, 22 rue Ranchot, 18000 Bourges.
laurentarthurbat@gmail.com

Résumé de la table ronde. - Les études scientifiques concernant la Grande noctule, la Noctule commune et la Noctule de Leisler sont essentielles pour une meilleure compréhension du comportement de ces espèces et pour mieux contrôler l'impact du développement éolien sur les populations. Mais il est également urgent et indispensable d'accompagner ces recherches, longues en temporalité, d'actions rapides et concrètes de protection pour le genre *Nyctalus* si on veut éviter qu'une partie du sujet des études ne disparaisse avant les publications les plus abouties. La Noctule commune apparaît actuellement comme la plus menacée du genre. Elle est certes sensible à d'autres aléas : gestion arboricole et forestière, mise en place du Plan Climat, Trames noires... ces menaces ne sont pourtant pas souvent létales, et pas suffisantes pour obérer sur le long terme le bon état de conservation des populations, pas plus que les prédatons par les chats et l'accidentologie routière qui tue beaucoup de chauves-souris mais très peu les Noctules. Pour le premier lot de causalités qui touche la Noctule commune, on peut obtenir des actions tangibles de protection.

Mots clefs. - Noctules, populations, menaces.

EVOLUTION DES CONNAISSANCES SUR LES POPULATIONS DE NOCTULES COMMUNES EN BRETAGNE ET PAYS-DE-LA-LOIRE

(THOMAS LE CAMPION, PASCAL BELLION)

Départements	Nombre de colonies de mise bas	Effectifs départementaux
Ille-et-Vilaine (35) : 2020	5	240 femelles
Loire-Atlantique (44) : 2019	10	469 femelles
Maine-et-Loire (49) : 2017-2019	13	481 femelles
Mayenne (53) : 2018/2019	1	40 femelles
Sarthe (72) : 2018/2019	1	10 femelles
Total	30	1240 femelles

Tableau I. - Synthèse de l'état des populations connues en Îlle-et-Vilaine et Pays-de-la-Loire (cf cartographie Grand-Ouest 2008-2015 présentée aux Rencontres nationales chauves-souris de 2015 à Bourges)

Pays-de-la-Loire

Pour découvrir les gîtes des Noctules le protocole est le plus souvent réalisé en écoute active des cris sociaux. Ce sont les alignements d'arbres, souvent les platanes qui sont les plus favorables pour la découverte de gîtes. L'autre technique consiste à remonter les flux crépusculaires des envols. Nous avons également, dans une moindre mesure, utilisé d'anciennes données acoustiques ou de capture. Depuis 2015, 40 gîtes ont été découverts dont une vingtaine de colonies de mise bas avérée. Les gîtes ne sont pas qu'arboricoles, des regroupements ont également été localisés dans des ponts ou des combles et des sites d'hibernation ont aussi été découverts.

Bretagne

Depuis 2017, en Îlle-et-Vilaine, les colonies de Noctules ont été découvertes par enregistrements passifs des signaux, mais surtout en remontant les flux crépusculaires. Nous n'utilisons plus la capture pour prouver la mise bas. Nous ciblons plus particulièrement les alignements d'arbres et les parcs des châteaux et certains suivis se font par caméra infrarouge. Six gîtes arboricoles, surtout dans des chênes, ont ainsi été découverts dont trois colonies de mise bas avérées en Îlle-et-Vilaine. Quelques colonies ont été recensées dans des bâtiments dont un rassemblement de 347 individus. Aucune colonie n'a été découverte pour le moment en immeuble.

Bilan pour la Bretagne et Pays-de-la-Loire

1240 femelles ont été recensées pour un total de 30 colonies. Les plus gros effectifs sont situés entre Angers et Nantes, le long de la Loire, avec deux colonies majeures de 130 à 200 individus et il reste sans doute d'autres gîtes à découvrir. En ce qui concerne la méthodologie, il est inutile de rechercher les colonies avant le 15 juin dans le Grand-Ouest et au-delà du 15 juillet, les localisations deviennent problématiques. Il faut préalablement entrainer son oreille au repérage des cris audibles. Les vocalisations diurnes sont surtout repérables par les journées les plus chaudes, et surtout en fin de journée. La capture n'est en rien obligatoire pour prouver la présence de jeunes. Ces derniers crient après l'envol des femelles et leurs premiers vols autour du gîte sont typiques, zigzagants et incertains. Il faut prêter une attention particulière aux envols crépusculaires qui peuvent être très discrets, et les vols peuvent coller au plus près de la végétation. Les flux sont peu homogènes, plusieurs dizaines de Noctules peuvent émerger en quelques minutes, les envols s'interrompent, puis reprendre plus tard. Ceux du Grand-Ouest s'échelonnent entre 22h et 22h15. Les groupes de mâles, quant à eux, pourraient avoir des attitudes de vol différentes de celles des femelles en nurserie, ils sont plus agressifs vis-à-vis d'oiseaux comme les martinets qu'ils peuvent poursuivre. Ils cerclent également autour de leur gîte. Les nurseries sont mobiles et on y note un étalement des naissances. La part des individus sédentaires ou migrants dans les populations suivies reste une question.

SYNTHÈSE DE LA MORTALITÉ
EN LOIRE-ATLANTIQUE(LE CAMPION *et al.*, 2021)

Cette synthèse résulte de 61 rapports ICPE complétés par la veille associative (*Tableau II*). Ils sont particulièrement préoccupants avec 529 cadavres récoltés au pied des aérogénérateurs, toutes espèces confondues. 69 cadavres identifiés sont de la Noctule commune (*Figure 1*), soit 13 %. C'est la troisième espèce impactée dans ce département. A partir de ce constat, nous estimons que 4000 à 6000 chauves-souris ont en réalité été tuées par des éoliennes en 10 ans (chiffre sous-estimé). Pour la Noctule commune 650 individus auraient été victimes des éoliennes et nous pensons que ce seuil est à minima. Les mois les plus mortifères pour les Noctules vont de juillet à octobre mais nous notons ces dernières années des cas de mortalité printanière. Il apparaît des pics de mortalité pour certaines années, comme en 2018 pour la Noctule commune (*Figure 2*) et 2016 pour la Pipistrelle de Nathusius. La chute de la mortalité de la Noctule commune en 2019 est, soit la conséquence d'une intense campagne de demande de bridage auprès des développeurs pour réguler les parcs les plus mortifères, soit le constat d'un déclin marqué de l'espèce. Quand bien même cette baisse de mortalité est liée aux bridages, nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle positive car dans un même temps le nombre de parcs augmente et les plans de bridages sont loin d'être optimaux.

Espèces	Noms scientifiques	Suivis ICPE	Veille associative	Total cadavres	Parcs concernés
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	278	20	298	26
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	61	9	70	20
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	63	6	69	16
Pipistrelle indéterminée	<i>Pipistrellus sp.</i>	25	3	28	12
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	28	0	28	12
Chiroptère indéterminé	<i>Chiroptera sp.</i>	12	0	12	4
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	6	0	6	5
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	4	1	5	4
Pipistrelle commune ou Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pipistrellus/Pipistrellus pygmaeus</i>	4	0	4	1
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	2	0	2	1
Pipistrelle de Kuhl ou Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii/Pipistrellus nathusii</i>	2	0	2	2
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1	0	1	1
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1	0	1	1
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	1	0	1	1
Oreillard indéterminé	<i>Plecotus sp.</i>	1	0	1	1
Murin indéterminé	<i>Myotis sp.</i>	1	0	1	1
Total	11 espèces	490	39	529	32 parcs

Tableau II. - Cas de mortalité de Chiroptères connus sous les parcs éoliens de Loire-Atlantique (44). Synthèse 18/01/2021 (T. Le Campion, GMB)

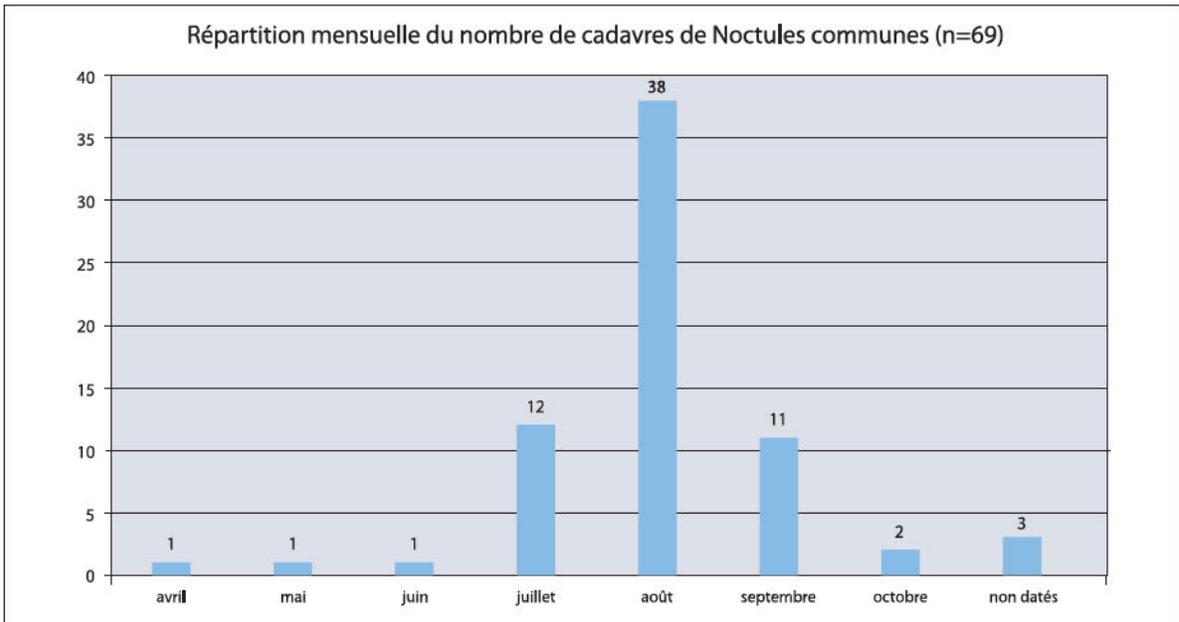


Figure 1. - Répartition mensuelle du nombre de cadavres de Noctule commune (n=69)

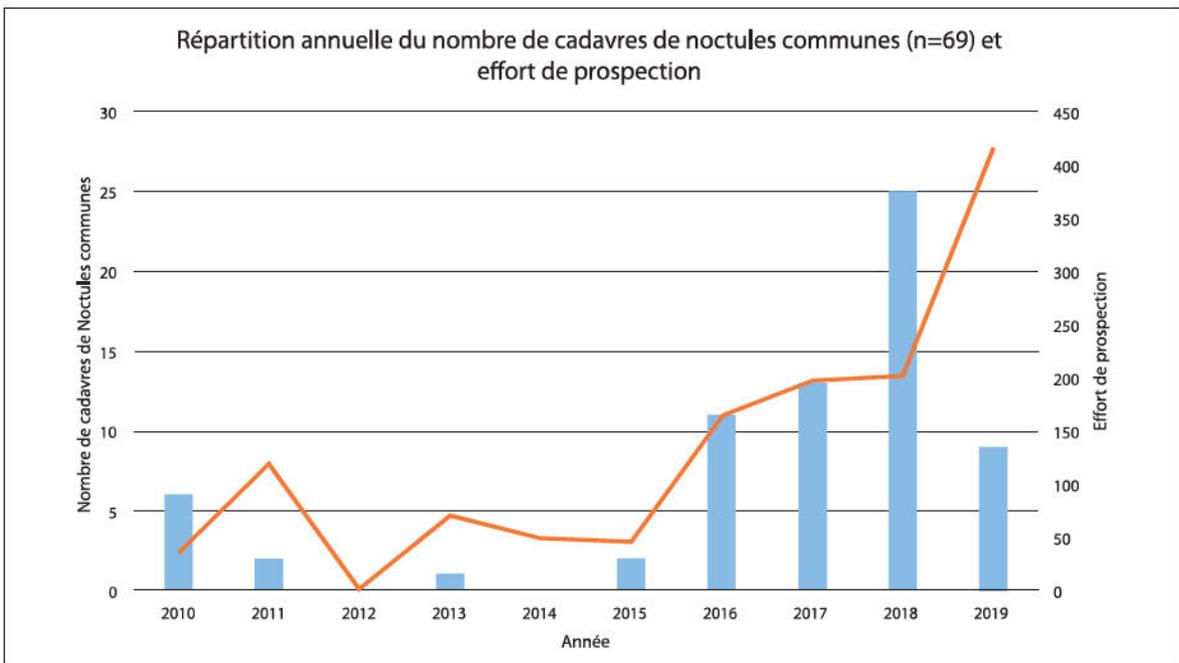


Figure 2. - Répartition annuelle du nombre de cadavres de Noctule commune (n=69) et effort de prospection

LES NOCTULES DANS LE CHER

Si nous arrivons à intégrer la Noctule commune dans le Plan Climat dans le département du Cher avec des résultats positifs concrets [ARTHUR *et al.*, 2022] tout comme dans la gestion des arbres d'alignements, le vrai

point noir de l'éolien perdure et la mortalité directe ne faiblit pas. Malgré les quelques parcs les mieux régulés qui plafonnent à 80 % de « contacts épargnés », les éoliennes continuent à s'étendre et à se multiplier, impliquant une tendance toujours à la hausse dans le nombre de cadavres récoltés.

Les comptages de Noctule commune en gîte que nous pouvons réaliser sur des sites suivis dans le Cher, comme celui d'un pont à Vierzon, montrent bien des baisses des effectifs de 50 % en 20 ans. Il en est de même sur un autre site d'hibernation suivi par nos collègues de l'Indre encore une fois pour la Noctule commune.

La région Centre-Val-de-Loire compte parmi les plus fortes densités de cette espèce à l'échelle nationale et les suivis sur la mortalité due à l'éolien dans le département du Cher confirment parfaitement cette tendance. 476 cadavres sont enregistrés par la DREAL Centre-Val-de-Loire fin 2021 (pour une partie des retours des suivis de mortalité) dont 174 chauves-souris retrouvées mortes dans le Cher, avec 31 % de Noctules commune ou de Leisler.

Et pourtant ici comme ailleurs en France, un silence pesant entoure les coups de rabots de l'éolien sur la biodiversité.

MÉDIATISER

Un des premiers défis est de devenir médiatiquement audible face à la menace avérée qui pèse sur ces espèces. Les particuliers regroupés en collectifs anti-éoliens sont eux parfaitement visibles dans les médias. Il en va de même pour le patrimoine historique ou la protection des paysages. L'armée ou l'aviation civile ne négocient pas non plus les zones de non développement. Quand tous ceux qui ont le pouvoir d'obtenir des zones d'exclusion des parcs ont imposé leurs avis, les développeurs se disent désolés d'avoir à s'installer dans les milieux les plus favorables aux chauves-souris. La biodiversité a pourtant une importance équivalente à la lutte contre les dérèglements climatiques. Mais si un article ou un reportage aborde les atteintes environnementales de cette industrie, les oiseaux seront cités mais presque jamais les chauves-souris. Si nous voulons peser sur les futures décisions de l'état, il est urgent de mettre en lumière les menaces que l'éolien fait peser sur les chauves-souris de haut vol. Il faut s'organiser pour conscientiser les journalistes et toucher le grand public.

La SFPEM a publié [SFPEM, 2020] un communiqué de presse sur la menace liée aux éoliennes à faible garde au sol et aux rotors géants terrestres. L'écho dans les médias a été très faible. Pour relayer nos informations il faudrait suivre les journalistes, transmettre des communiqués de presse efficaces, leur rappeler les faits sur la mortalité et le risque de disparition d'espèces.

La région Grand-Ouest a publié fin 2021 [GMB *et al.*, 2021] un communiqué de presse très percutant, c'est un exemple à suivre et à multiplier. Il faut que nous apprenions à travailler notre dialectique car face à nous les promoteurs de l'énergie éolienne et leur communicants fonctionnent comme tous les lobbys : ils décrédibilisent nos propos, contestent nos publications et mettent en doute nos compétences. Rappelons aux médias et au grand public lors de nos conférences que cette industrie n'est ni verte ni vertueuse et que sur le sujet, nous sommes des experts indépendants. Cette énergie est dans une impasse écologique, elle est certes renouvelable, mais c'est la plus mortifère pour la faune volante. Comme le nucléaire ne sait pas comment traiter ses déchets, l'énergie éolienne n'arrive pas à offrir aux espèces volantes les plus vulnérables un bon état de conservation des populations.

Les efforts de l'industrie éolienne pour limiter son impact bloque toujours sur une acceptation de zones de non développement, sur l'interdiction des gardes basses, sur des bridages plus efficaces. Il est essentiel de communiquer sur ces faits pour que la cause des chauves-souris soit enfin entendue.

REMERCIEMENTS

Suite à l'enquête sur la Noctule de Leisler à laquelle les deux tiers des régions ont répondu, moins de 10 colonies regroupant plus de 50 individus sont connues en bâti à l'échelle nationale. Nous remercions les régions ayant contribué à ce petit sondage.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARTHUR L., BOULAY M., CHRÉTIEN A., LEMAIRE M., 2022. - Dernières avancées dans les aménagements dans le cadre du Plan climat dans le Cher. *Symbioses*, 39-40 : 109-117.
- GMB, LPO, GMN, & AL., 2021. - *Eolien. Les mesures des associations pour limiter une mortalité trop importante de chauves-souris*. Communiqué et dossier de presse. 5p.
- LE CAMPION T. & CHENAVAL N., 2021. - Eolien en Loire-Atlantique : un département qui cartonne ! *Envol des chiros*, 30 : 12-14.
- SFPEM, 2020. - *Alerte sur les éoliennes à très faible garde au sol et sur les grands rotors*. Note technique, groupe de travail éolien de la SFPEM. 8p.